

Tester son projet en grandeur réelle : tel est le service que La Capitelle met à disposition des futurs créateurs d'entreprise



Couveuse d'entreprises
La Capitelle du Gard

Sur les neuf premiers mois de l'année, plus de 400 000 nouvelles entreprises ont vu le jour en France. A ce chiffre éloquent, s'en ajoute malheureusement un second, moins positif : la durée de vie moyenne d'une entreprise est de... seulement trois ans ! C'est dire si devenir entrepreneur est une démarche jonchée d'embûches, qui ne doit pas s'effectuer à la légère, sans un solide travail préparatoire qu'une "couveuse d'entreprises" comme La Capitelle se propose d'encadrer depuis une douzaine d'années sur le territoire du Gard.

« Notre rôle est de permettre à des porteurs de projet de tester la viabilité économique de leur activité en grandeur réelle, tout en les aidant à jauger leur capacité à devenir chef d'entreprise », explique Sylvie Zuliani, l'une des deux conseillères de La Capitelle. « Pour cela, nous les accompagnons au quotidien dans tous les aspects de leur activité, qu'il s'agisse d'administratif, de comptabilité, de commercial ou de marketing ».

Un contrat renouvelable

Concrètement, sur dossiers de candidature, le porteur de projet prêt à devenir entrepreneur "à l'essai" entre dans le dispositif au travers d'un contrat

ENTREPRENDRE à l'essai

REPÈRES



Sylvie ZULIANI, conseillère

Un accompagnement de 12 mois renouvelable à deux reprises

227 000 euros

Budget de La Capitelle, financé conjointement par l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et Nîmes Métropole.

360

Le nombre de personnes ayant déjà été suivies par La Capitelle

50%

des accompagnés créent leur entreprise

LE BILAN DE MON PASSAGE EN COUVEUSE ?



J'AI FRANCHI... ...LE CAPE!



C.A.P.E. (pour Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise), qui lui offre notamment l'hébergement juridique (prêt du N° de Siret) indispensable à une réelle existence commerciale. Signé pour une durée initiale de 12 mois, celui-ci peut être renouvelé à deux reprises.

« Durant cette période, la personne que nous accompagnons pourra commencer à développer son activité sans encourir les risques inhérents à la création d'entreprise », poursuit Sylvie Zuliani. « Elle pourra ainsi vérifier si elle est en mesure d'en vivre, se confronter au rôle de chef d'entreprise ou encore, prendre tout le temps nécessaire au choix d'un futur statut juridique. Et tout cela dans un parcours parfaitement sécurisé, puisqu'elle bénéficie du maintien de ses droits (ARE, RSA...) pendant la durée du test. La personne prendra ensuite sa décision de créer, ou de ne pas créer, son entreprise sur une base concrète. La couveuse donne le droit à l'erreur en amorçant son projet entouré de professionnels ». Pour seule contribution, il sera demandé à "l'accompagné" de verser une participation à un fonds de garan-

tie de 50 euros par mois et de régler une cotisation sociale forfaitaire de moins de 12 euros par trimestre. Ce passage en "couveuse", Stéphanie Lahana est l'une de celles et ceux qui ont récemment bénéficié. Grâce à cela, cette néo nîmoise, ancienne professionnelle de l'audiovisuel à Paris, a sauté le pas pour de bon en créant sa société d'édition en avril 2012. « A mon niveau, le fait de disposer d'un tel soutien, de tels services, a constitué un apport fantastique. Cela m'a notamment permis de clarifier mon projet et de partager mes questionnements avec d'autres futurs entrepreneurs ».

contacts

Réunion d'information gratuite tous les mois

393, rue de l'Hostellerie - Ville active

30915 Nîmes cedex 2 - Tél : 04 66 27 21 65

Contact @lacapitelle.fr

